



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 60896

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur une demande de la fédération des établissements hospitaliers et assistance privés à but non lucratif (FEHAP) exprimée dans une motion adoptée au cours de son assemblée générale 2001 concernant les relations entre le secteur hospitalier et celui des soins de ville. En effet, la FEHAP souhaiterait, dans une optique d'amélioration, que soient mises en place les conditions d'une véritable fongibilité entre ces deux secteurs et que, dans ce cadre, soit relancée la dynamique des réseaux. Il le remercie de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60896

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2785